



DOMAINE SPORTIF DE LA DISCIPLINE

COORDONNEES DU CLUB	Remplir cette colonne, en cas de modification
SIGLE	SIGLE
NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ASSOCIATION
N° D'AFFILIATION A L'OFFICE DES SPORTS	N° D'AFFILIATION A L'OFFICE DES SPORTS
ADRESSE OFFICIELLE DU CLUB	ADRESSE OFFICIELLE DU CLUB
CODE POSTAL	CODE POSTAL
VILLE :	VILLE :
☎ TELEPHONE 1	☎ TELEPHONE 1
☎ TELEPHONE 2	☎ TELEPHONE 2
ADRESSE INTERNET	ADRESSE INTERNET
ADRESSE E-MAIL	ADRESSE E-MAIL

Attention : ces renseignements administratifs pourront être publiés dans l'ensemble des documents de communication de la Ville de la Roque d'Anthéron

AGREMENT MINISTERIEL JEUNESSE ET SPORTS	AGREMENT MINISTERIEL JEUNESSE ET SPORTS
N° SIRET	N° SIRET
CODE APE	CODE APE

Nom & prénom du responsable de la discipline :

	(- de 12 ans)	(12 à 18ans)	(18 à 25 ans)	+ de 25 ANS	+ de 60 ANS	TOTAL Licenciés sportifs
Licenciés sportifs masculins						
Licenciés sportifs féminins						
TOTAL Licenciés sportifs						

Licenciés dirigeants		TOTAL (licenciés ou adhérents)	
----------------------	--	--	--

Joindre un justificatif de paiement des licences ou adhésions établi par les instances fédérales (ligue, fédération)

Provenance géographique des licenciés*(utilisé à des fins statistiques) :

Provenance géographique	Nombre de licenciés
LA ROQUE D ANTHERON	
Autres communes de la C.P.A	
Communes hors C P A	
TOTAL	

Précisez dans le tableau le niveau d'évolution de vos athlètes et équipes (féminins et masculins) :

La distinction masculin/féminin n'entre pas dans le calcul des subventions mais sera utilisée à des fins statistiques

		Nombre de licenciés compétition de la discipline		Nombre Total d'équipes engagées	
			TOTAL	Sport Individuel par équipe	Sport Collectif
Départemental 13	Féminin				
	Masculin				
Interrégional)	Féminin				
	Masculin				
National	Féminin				
	Masculin				
International (compétition club)	Féminin				
	Masculin				
International (équipe de France)	Féminin				
	Masculin				
TOTAL					

ORGANISATION PAR LE CLUB DE MANIFESTATIONS SPORTIVES (niveau régional ou +)

Compétitions officielles	Nb participants	Nb spectateurs	Équipe concernée ou catégorie d'âge
Autres événements sportifs importants	Nb participants	Nb spectateurs	Équipe concernée ou catégorie d'âge

NB : Si le nombre de cases prévues est insuffisant, merci de joindre une liste annexe.

GESTION DE LA DISCIPLINE

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES

Type d'installation sportive (stade, gymnase...)	Nom de l'équipement							
								nb hrs/sem. :
								nb hrs/sem. :
								nb hrs/sem. :
								nb hrs/sem. :

ENCADREMENT SPORTIF POUR CETTE DISCIPLINE

PLAFONNEMENT : 1 cadre sportif au plus est décompté pour 10 licenciés (hors Brevets professionnels)

	Noms-Prénoms	Désignation du diplôme
Brevets professionnels (BP / BPJEPS / ...)		
Certificat de Qualification Professionnel		
Brevetés Fédéraux (BF)		

Joindre une copie des Diplômes.

NB : Si vous disposez d'un nombre de diplômés supérieur au nombre de cases prévues, merci de joindre au questionnaire une liste annexe complémentaire. BAFA / BAFD non comptabilisés

	Noms-Prénoms	Fonctions
Autres encadrants sportifs		

Cachet de l'association obligatoire :

LA ROQUE D'ANTHERON

Nom, Prénom et Signature du Président :



Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires.

- Demande une subvention de €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

Au compte bancaire de l'association (n'oubliez pas de joindre un RIB original)

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à le

Signature du représentant légal :

.....
1- Des informations sur l'obtention d'une garantie ou d'une avance sur fonds de roulement d'un établissement de crédit sont disponibles sur le site <http://www.associations.gouv.fr> rubrique « le financement des associations »

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service duquel vous avez déposé votre dossier.

Contrat d'engagement républicain

L'association :

Déclarée à : le : sous le numéro :

Dont le siège social est situé à :

Et représentée par son/sa président(e), Monsieur, Madame :

Dûment habilité (e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du :

s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant :

Article 1 : Engagements de l'Association

L'Association s'engage à :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- Respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- Ne pas mettre en cause le caractère laïque de la République,
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Article 2 : Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation le conduite sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, le collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder 6 mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à :

Le :

L'Association,
Le Président :